



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

L'an deux mil vingt-six, le 6 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1 dite des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **30 janvier 2026**
Présents : **22**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Marie-Agnès DESCoux, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Mildred PUISSANT, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Franck PARIS, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Patrick MICHEL	a donné pouvoir	à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENTS :

Brigitte FOULON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Dominique FRANCOISE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2026-03 : RESSOURCES HUMAINES – Ouverture du poste de directrice de la communication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de créer un emploi pour pourvoir le poste de directrice de communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 1 abstention (C. PRUDHOMME)

DECIDE de créer un emploi à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Référence de l'emploi	Libellé de l'emploi	Quotité de travail	Filière	Catégorie de l'emploi	Cadres d'emplois possibles
RED4	Directrice de communication	Temps complet	Administrative	B	Rédacteur

DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Monsieur le Maire veillera à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 6 février 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,
Arnaud BRUNET